



UNE TAXE SUR LES TRANSACTIONS FINANCIÈRES POUR LA CRÉATION D'EMPLOIS ET LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT

**Déclaration du groupement Global Unions¹ aux ministères des
Finances du G20 et aux réunions du printemps 2010 du FMI et de la
Banque mondiale - Washington, 23-24-25 avril 2010**

Introduction

1. Le groupement Global Unions soutient l'instauration d'une taxe sur les transactions financières (TTF) pour financer la relance économique, la création d'emploi et l'accomplissement des objectifs de développement et amortir les coûts associés au changement climatique. Il s'oppose résolument à l'argument selon lequel des réformes fiscales régressives ou des coupes nuisibles à l'emploi doivent être appliquées pour recouvrer les pertes d'une crise économique provoquée par la témérité et l'irresponsabilité des pratiques d'institutions financières privées. A moins que des mesures vigoureuses et concertées ne soient prises, la crise mondiale de l'emploi perdurera des années durant, même lorsqu'une reprise mesurée en termes du PIB aura été amorcée. Les ministres des Finances du G20 devront faire en sorte que leurs politiques accordent une plus grande priorité à la création d'emploi. Pour leur part, le Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale devront mettre le travail décent au cœur de leurs conseils politiques et de leurs programmes à l'échelon de pays. Les ministres des Finances et les agences multilatérales doivent investir dans des sources de croissance durable, y compris l'éducation, la formation, la santé et l'emploi vert. Il revient au FMI d'utiliser ses ressources financières considérablement rehaussées, suite aux décisions du G20 il y a un an, pour étendre son soutien financier aux pays débiteurs et en s'abstenant de prescrire une « consolidation fiscale » tant que la reprise économique n'aura été pleinement amorcée dans les pays concernés.

2. La déclaration du groupement Global Unions inclut une série de recommandations concrètes relatives à la création d'emploi, qu'elle invite les ministres des Finances et les institutions financières internationales (IFI) à adopter et qui seront également débattues en concertation avec les ministres de l'Emploi et du Travail du G20 à Washington, les 20 et 21 avril 2010. Les autres propositions concernent le nouveau cadre politique de la Banque mondiale relatif à la sécurité alimentaire, le rehaussement de l'annulation de la dette pour Haïti et d'autres pays à faible revenu et les pratiques en matière de normes du travail dans le cadre des projets de la Banque mondiale. La déclaration examine les priorités actuelles de l'agenda de la réglementation financière qui figurera à l'ordre du jour des discussions des

¹ Le groupement « Global Unions » comprend la Confédération syndicale internationale (CSI), qui représente 175 millions de membres dans 155 pays, les Fédérations syndicales internationales (FSI), qui représentent leurs secteurs respectifs à l'échelon international (IBB, IE, ICEM, FIJ, FIOM, ITF, FITTHC, UITA, ISP et UNI) et la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE (TUAC).

ministres des Finances du G20. Enfin, la déclaration se prononce sur les nouvelles politiques d'accès à l'information du FMI et de la Banque mondiale et sur la nécessaire amélioration des consultations avec les syndicats concernant les initiatives et les politiques des IFI qui ont une incidence sur les travailleurs.

Sans une action concertée, la crise de l'emploi sera de longue durée

3. Dans ses prévisions mondiales les plus récentes, le FMI a relevé qu'une reprise avait bel et bien commencé mais que celle-ci restait globalement lente et d'intensité variable. Si certaines régions comme l'Extrême-Orient ont retrouvé des niveaux de croissance proches des niveaux pré-crise, le Fonds craint que d'autres continueront à afficher une croissance extrêmement lente voire négative en 2010, notamment en Europe et en Asie centrale. Le groupement Global Unions rejoint les analyses du FMI et de la Banque mondiale qui recommandent à la majorité des pays de maintenir des politiques économiques de soutien jusqu'à parvenir à une reprise soutenue. En l'absence des politiques contre-cycliques et monétaires adoptées par le G20 et nombre d'autres pays, la pire crise économique survenue depuis pratiquement quatre-vingt ans aurait été encore plus désastreuse et un nombre beaucoup plus important de personnes auraient sombré dans la pauvreté. **Alors que les paquets de stimulation de l'année dernière arrivent à expiration, la modeste reprise en cours actuellement pourrait facilement être compromise par de nouvelles crises bancaires au sein du G20, entraînant par là même une récession à « double creux » et un recul catastrophique de la production et des niveaux d'emploi.**

4. D'après les estimations de l'OIT, les politiques de stimulation appliquées par les pays du G20 auraient permis de créer ou de sauver entre 12 et 14 millions emplois. Malgré les interventions politiques formidables déployées par le G20 et d'autres pays, le chômage à l'échelle mondiale a augmenté de 34 millions entre 2007 et 2009. Mais ce qui est autrement inquiétant pour le mouvement syndical international c'est que le FMI, la Banque mondiale, l'OIT et d'autres instances internationales prévoient que la crise de l'emploi continuera à s'approfondir au moins jusqu'à fin 2010 et ce, indifféremment de toute reprise économique mesurée en termes de PIB. Les dirigeants du G20 ont reconnu cette réalité à Pittsburgh en septembre dernier lorsqu'ils ont déclaré: « Sans une action soutenue, le chômage risque de continuer de progresser dans bon nombre de nos pays même lorsque la reprise économique aura été amorcée, avec des répercussions disproportionnées sur les couches les plus vulnérables de notre population. »

5. Une campagne d'envergure centrée sur la création d'emploi est nécessaire à l'échelle mondiale. C'est pour cette raison que la conférence tripartite internationale de l'OIT en juin 2009 a adopté un Pacte mondial pour l'emploi, qui a reçu le soutien de la CSI et d'autres partenaires du groupement Global Unions. Les dirigeants du G20 présents au Sommet de Pittsburgh ont, eux aussi, entériné le Pacte mondial pour l'emploi et pris l'engagement suivant: « Quand la croissance reviendra, chaque pays devra prendre les mesures qui s'imposent pour garantir le prompt redressement de l'emploi. Nous nous engageons à mettre en œuvre des programmes de relance qui favorisent le travail décent, contribuent à sauvegarder l'emploi et accordent la priorité à la croissance de l'emploi. » **Il revient aux ministres des Finances du G20 de s'assurer que des fonds adéquats soient affectés à la mise en chantier de tels programmes de relance.**

6. Les politiques de stimulation adoptées par le G20 et d'autres pays doivent être maintenues dans les pays où une reprise économique soutenue n'a pas encore été accomplie. Les politiques devraient être revues afin d'y incorporer un focus plus précis sur l'emploi. Les grands projets d'infrastructure qui ont été amorcés ou accélérés dans le cadre

des stratégies anti-récession ont joué un rôle déterminant dans les programmes de stimulation et devraient être continués, surtout s'ils contribuent au renforcement de la productivité globale. Nonobstant, les projets à échelle plus réduite tels que ceux qui visent à accroître l'efficacité énergétique ou à promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables et la réduction des gaz à effet de serre – parfois appelés les emplois verts- présentent souvent un contenu d'emploi égal ou supérieur. Il en va de même en ce qui concerne les investissements dans l'« infrastructure sociale » comme l'éducation, la formation et les soins de santé qui, lorsqu'ils sont déployés par le biais des structures gouvernementales infranationales et locales contribuent à ce que la création d'emploi soit rapide et couvre l'ensemble du pays. Il convient de veiller à ce que les stratégies de création d'emploi atténuent les retombées de la crise pour les personnes sans emploi, femmes et hommes.

7. L'expérience des 18 derniers mois met en exergue une grande disparité dans les performances des marchés du travail des pays confrontés au défi d'un PIB en déclin, attribuable à la grande disparité des politiques en matière de marché du travail. Les pays possédant des programmes de protection des revenus bien dotés (faisant office de stabilisateurs automatiques) et des mécanismes de dialogue tripartite fonctionnant bien (souvent utilisés pour négocier des réductions du temps de travail et autres accords de protection contre le licenciement) ont fait preuve d'une résilience nettement meilleure à la récession que les pays dotés de marchés du travail non-régulés et d'une protection sociale faible. Les pays où de tels programmes sont insuffisamment développés devraient adopter des programmes de remplacement du revenu améliorés et des politiques actives en matière de marché du travail. Dans les pays en développement, l'extension de la couverture sociale essentielle aux personnes dépourvues de toute protection sociale, les programmes de travaux publics et l'augmentation des salaires minimums se sont révélés être des moyens extrêmement efficaces pour stimuler la création d'emplois dans des secteurs ou des régions moins favorisés, moyennant le renforcement de l'apport de revenus en espèces vers ces secteurs ou régions. **Le groupement Global Unions encourage les ministres des Finances du G20 à œuvrer de concert avec leurs homologues à l'Emploi et au Travail qui se réuniront à Washington les 20 et 21 avril 2010 pour concevoir et adopter des plans de relance appropriés, centrés sur la création s'emplois**

8. Le FMI et la Banque mondiale devraient soutenir de telles politiques adoptées par les gouvernements et faire de la création d'emploi une de leurs priorités d'action. Depuis 1944, les objectifs officiels primordiaux du FMI ont inclus « contribuer à l'instauration et au maintien d'un niveau élevé d'emploi et de revenu réel » (Article 1 des Statuts du FMI), or l'emploi a généralement été traité par le FMI comme un simple corollaire de la croissance économique. Pour ce qui est de la Banque mondiale, celle-ci s'est jusqu'à récemment servie de sa publication à plus grand tirage - *Doing Business* (Pratique des affaires) – pour diffuser l'idée pernicieuse selon laquelle les gouvernements devraient créer de l'emploi en abrogeant les régulations sur la protection des travailleurs, une conception que le Groupe indépendant d'évaluation (IEG) de la Banque mondiale a, lui-même, signalée comme étant dépourvue de tout fondement empirique – l'IEG avait conclu, dans un rapport de 2008, qu'il n'existait « aucune association significative » entre l'Indicateur *Doing Business* relatif à « l'embauche des travailleurs » (qui attribue les scores les plus gratifiants aux pays offrant la protection la plus faible) et l'emploi. Heureusement, les deux institutions ont récemment affiché une volonté d'aller au-delà d'approches simplistes ou nuisibles. **Le défi qu'auront à affronter les IFI à présent sera d'adopter des nouveaux cadres politiques qui placent la création de travail décent au centre de leurs conseils et de leurs priorités financières à l'échelle de pays.**

Les conditions du FMI se rapportant aux prêts d'urgence

9. La situation la plus critique au plan du chômage est à trouver dans les pays qui ont encouru un déclin économique brutal en 2008-2009 et qui ne laissent pas encore entrevoir de signe d'un rétablissement plein et entier de la récession. Il s'agit principalement de pays d'Europe centrale et orientale, dont plusieurs ont sollicité et obtenu des prêts d'urgence du FMI pour pouvoir faire face aux difficultés financières. Initialement, les accords de prêt du FMI renfermaient des conditions en vertu desquelles les pays en crise étaient tenus d'éliminer ou, à tout le moins, de réduire leurs déficits fiscaux; ces mêmes conditions encourageaient les Etats du G20 à augmenter leurs déficits aux fins de financer des politiques de stimulation contre-cycliques. En 2009, quand l'activité économique a connu un déclin qui dépassait les prévisions du Fonds et que la condition d'austérité fiscale a suscité une opposition populaire généralisée, le FMI a assoupli ses conditions dans plusieurs pays.

10. Dans des pays comme la Lettonie et l'Ukraine, où le déclin du PIB se situait entre 14 et 18 pour cent et où le chômage dépassait 20 pour cent, le FMI avait initialement exigé que les déficits pour 2009 ne dépassent pas 5 et zéro pour cent du PIB respectivement. Par la suite, toutefois, il a permis que les déficits budgétaires excèdent les objectifs initiaux de 8 points de pourcentage. Les deux pays ont procédé à des coupes drastiques dans les budgets publics comme la santé et l'éducation, conduisant par là même au paradoxe de la réduction de tels investissements nécessaires pour une reprise durable. D'autre part, les actuels accords de prêt du FMI renferment parmi leurs conditions la « consolidation fiscale », c'est-à-dire la réduction des déficits en 2010, et ce malgré des prévisions faisant état d'un déclin économique continu ou d'une croissance extrêmement ralentie dans les deux pays. Il est particulièrement important de maintenir les investissements dans l'éducation, faute de quoi ces pays se retrouveront avec une « génération perdue » d'enfants et de jeunes avec une éducation insuffisante et inadéquate.

11. A l'occasion du Sommet de Londres en avril 2009, les dirigeants du G20 ont accepté de multiplier par trois les ressources de prêt du FMI afin de permettre à ce dernier de fournir une aide adéquate aux pays pour leur permettre de renverser la récession globale. Subséquemment, cette décision a été entérinée par tous les pays membres du FMI. Il n'en reste pas moins qu'en 2010, le FMI a prêté moins d'un cinquième de ses ressources financières considérablement rehaussées. **Le FMI devrait mettre en jeu une part plus importante de ses ressources pour accroître et étendre dans le temps l'assistance financière fournie aux pays affectés par la crise globale financière et économique jusqu'à ce qu'ils aient pleinement émergé des situations de récession.** Le fait d'opter pour l'autre voie, c'est-à-dire d'obliger des pays qui demeurent en situation de récession ou qui viennent de s'engager dans la voie d'une reprise fragile à procéder à la consolidation fiscale, risque de plonger ces économies dans une récession encore plus profonde.

Une taxe sur les transactions fiscales pour amortir le coût de la crise

12. Le FMI a d'ores et déjà conseillé aux pays de prévoir des « stratégies de retrait » des programmes de sauvetage extraordinaires que nombre de pays ont adoptés et mis en œuvre à partir de 2008 ou 2009. Tout retrait prématuré des politiques économiques expansionnistes devra être évité, pour prévenir une nouvelle récession et préserver l'investissement dans des sources de relance durable. Il appartient aux pays de faire en sorte que le taux de réduction des politiques de soutien fiscales et monétaires n'entrave pas la reprise. Les stratégies de retrait futures requerront des recettes fiscales considérables pour recouvrer le coût d'une récession globale qui a commencé sous forme d'une crise financière. A l'occasion du Sommet de Pittsburgh en septembre 2009, les dirigeants des

pays du G20 ont convenu que le secteur financier devrait « apporter une contribution juste et substantielle » pour compenser les apports extraordinaires des gouvernements qui avaient été nécessaires pour sauver le système financier privé de ses propres investissements à haut risque et pour prévenir son effondrement total. Le FMI a été mandaté de préparer un rapport sur les options envisageables en vue d'une telle contribution.

13. Les charges financières imposées aux gouvernements par la crise financière ne se limitaient pas au coût des plans de sauvetage des gouvernements. Il convient d'y inclure les coûts associés aux programmes de protection sociale comme les allocations de chômage, les mesures exceptionnelles afférentes à la création d'emplois et à la stabilisation de l'économie, dont le FMI a recommandé l'adoption aux pays dotés d'une capacité fiscale lorsque la crise financière s'est étendue à l'économie réelle, entraînant une récession globale à part entière dès 2008. Troisièmement, le coût occasionné par la crise au secteur public inclut les pertes de revenu public attribuables au recul de l'activité économique et les coupes conséquentes dans des domaines d'investissement public essentiels tels que décrits ci-dessus. Pour les besoins du mandat du FMI, chacune de ces trois catégories devrait être incluse dans le coût de la crise financière et de ses répercussions.

14. L'OCDE a recommandé que les gouvernements de ses pays membres s'engagent dans la voie de la consolidation fiscale à l'horizon 2011. Pour sa part, la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE (TUAC) a estimé que le coût de la réduction du déficit prescrit par l'OCDE occasionnerait un manque à gagner dans les ressources financières à hauteur de 372 milliards de dollars par an pour la période 2012-2014 et de 295 milliards de dollars par an durant la période 2015-2017.² Ces montants reflètent le coût de la crise financière et économique à charge des gouvernements. Entre autres nécessités, des revenus seront requis pour relever le défi de la création d'emplois en volume suffisant pour rétablir l'emploi aux niveaux pré-crise. D'autre part, les gouvernements des pays de l'OCDE ont annoncé des engagements extrêmement importants en matière d'aide officielle au développement et de financement en réponse au changement climatique, qui porteront les totaux annuels à 696 milliards de dollars en 2012-2014 et 631 milliards de dollars en 2015-2017.

15. Les options envisagées par le FMI et les ministres des Finances du G20 doivent, au minimum, générer une quantité de revenus qui suffise à combler la brèche importante au niveau des ressources financières provoquée par la crise financière et la récession globale qui en a résulté. Qui plus est, les ministres du G20 et le FMI doivent s'assurer que les mesures qu'ils proposent et adoptent contribuent à prévenir l'apparition de nouvelles bulles spéculatives et d'une autre crise financière catastrophique. Une taxe sur les transactions financières (TTF) correctement échafaudée et mise en œuvre permettrait de satisfaire à ces deux critères, et c'est la raison pour laquelle le groupement Global Unions, ses organisations membres et les affiliées de par le monde la soutiennent.

16. Les autres options qui ont été débattues comme l'idée d'un impôt sur les dettes du secteur bancaire ou d'un programme d'« assurance bancaire » manquent de répondre à ces critères. L'idée d'une TTF a recueilli le soutien d'organisations de la société civile aux quatre coins du monde, de gouvernements et même de certains dirigeants d'entreprise. Outre sa capacité de génération de revenu, une TTF contribuerait à prévenir le « court-termisme », les bulles des prix des actifs et les crises financières récurrentes et à

² TUAC, *The Parameters of a Financial Transaction Tax and the OECD Global Public Good Resource Gap, 2010 - 2020* (http://www.tuac.org/en/public/e-docs/00/00/06/7C/document_doc.phtml).

encourager, à la place, des investissements générateurs d'emploi dans l'économie réelle. L'expérience avec les taxes sur les transactions financières déjà en place dans certains pays montre qu'il est possible d'appliquer une telle taxe avec succès au niveau d'une ou de plusieurs juridictions mais qu'un processus d'application convenu et coordonné à l'échelle internationale conduira par force à une application encore plus payante. Le FMI devrait procurer des informations quant aux facilités de coordination qu'il peut offrir en vue de la mise en œuvre de la TTF, soit dans le rapport aux ministres des Finances du G20 en avril, soit dans les rapports de suivi.

17. De par le monde, les travailleuses et travailleurs ont lourdement payé les conséquences de la crise économique mondiale, qui a pour origine les actions pernicieuses et prédatrices des institutions financières privées. Ils ont payé un lourd tribut en termes de pertes d'emplois massives, de réductions salariales et de révisions baissières des prestations. Le mouvement syndical international s'opposera vigoureusement à toute tentative visant à faire assumer aux travailleuses et travailleurs le fardeau de la crise financière à travers des réformes fiscales qui sont susceptibles d'accroître les inégalités, d'avoir un effet dépressif sur l'économie réelle et d'occasionner un chômage encore plus élevé. Il s'opposera également à toutes nouvelles coupes au niveau des programmes sociaux ou au refus de financement d'initiatives génératrices d'emplois. Le groupement Global Unions appelle à une distribution juste et équitable des fardeaux financiers et estime que la TTF est la seule option réaliste qui permettrait de relever le défi en récupérant le coût de la crise financière, en rétablissant les niveaux d'emploi et en atteignant les objectifs en matière de développement et de changement climatique. Le FMI et les ministres du G20 devraient soutenir la TTF et mettre sur pied un processus visant à une planification précise et une mise en œuvre coordonnée de ladite TTF.

Le nouveau cadre de la Banque mondiale relatif à la sécurité alimentaire

18. La Banque mondiale a récemment lancé un Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire (GAFSP), suite à une demande des dirigeants du G20 dans leur déclaration commune à Pittsburgh appelant la Banque à plancher sur cette question conjointement avec les banques régionales de développement et les autres organisations internationales concernées. La décision de la Banque mondiale de centrer l'attention sur la sécurité alimentaire est bienvenue au terme d'une longue période durant laquelle une attention réduite a été accordée à la production agricole destinée à répondre aux nécessités locales. Elle intervient au lendemain des répercussions désastreuses de la crise des prix alimentaires, qui a atteint son pic en 2008, particulièrement dans les pays les plus pauvres. Malgré une légère décrue au cours de ces derniers 18 mois, les prix restent élevés en termes historiques et l'accès suffisant aux aliments nutritifs demeure problématique pour les ménages à faibles revenus dans bon nombre de pays pauvres. Les prix des combustibles restent eux aussi élevés en dépit d'une réduction provisoire des prix intervenue fin 2008, début 2009.

19. Le nouveau GAFSP de la Banque mondiale reconnaît le mérite de « l'autonomisation effective des agriculteurs ... au travers d'organisations de producteurs » pour assurer que les programmes de soutien à l'agriculture contribuent adéquatement aux objectifs liés à la sécurité alimentaire. Il ne fait, cependant, nulle part référence au fait que d'après l'OIT, 40 pour cent de la main-d'œuvre agricole est engagée dans l'une ou l'autre forme de relation d'emploi; il s'agit, dans la majorité des cas, d'ouvriers agricoles sans terre. L'OIT a aussi relevé que ce secteur figure parmi les plus dangereux en termes des conditions de travail, que le travail des enfants y est très répandu et que la proportion de main-d'œuvre féminine

va croissant. Par ailleurs, l'Union internationale des travailleurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de l'hôtellerie (UITA) a fourni des preuves documentées de nombreux cas d'atteinte au droit de liberté d'association de ces travailleuses et travailleurs.

20. L'autonomisation des ouvriers agricoles et la consultation des organisations représentant ces derniers devraient être aussi importantes pour le cadre politique de la Banque mondiale sur la sécurité alimentaire que la collaboration avec les organisations de paysans, les ONG, les groupes de proximité et les universités, dont les rôles sont évoqués de façon détaillée dans le GAFSP. La Banque devrait veiller à encourager la participation active des organisations des travailleurs au GAFSP, à l'instar de ce qui a été fait au niveau du Groupe de travail de haut niveau de l'ONU sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire (HLTF), dont le FMI et la Banque mondiale sont tous deux membres. Toutes les dimensions de la sécurité alimentaire devraient être prises en compte: accès, disponibilité, utilisation et stabilité – et la Banque devrait veiller à ce que tous les projets d'investissement intervenant dans le cadre du GAFSP soient menés à bien dans le plein respect des droits des travailleurs et du travail décent. En plus de favoriser l'augmentation de la productivité agricole, l'approche politique de la Banque devrait accorder une attention plus particulière à la stabilité et à la durabilité environnementale et sociale de l'agriculture dans les pays en développement en tant que moyen pour assurer la sécurité alimentaire. La Banque mondiale devrait en même temps veiller à travailler en pleine coopération avec l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), qui a mis sur pied un Comité chargé de la sécurité alimentaire mondiale.

Annulation totale de la dette pour Haïti et d'autres pays à faible revenu

21. Le tremblement de terre dévastateur qui a ravagé Haïti le 12 janvier 2010 a conduit à des appels renouvelés en faveur d'une annulation complète de la dette pour Haïti et d'autres pays pauvres. Ces appels sont intervenus lorsqu'il s'est avéré que malgré son éligibilité dans le cadre de l'initiative des Pays pauvres très endettés (PPTTE) et de l'Initiative multilatérale pour l'allègement de la dette (MDRI) pour lesquelles elle remplissait toutes les conditions d'accès, Haïti se voyait toujours obligée de payer des amortissements colossaux au FMI et à la Banque interaméricaine de développement (BID) et des sommes légèrement moins importantes à la Banque mondiale et à diverses agences donatrices bilatérales. Par ailleurs, bien que l'aide fournie dernièrement à Haïti par la BID et la Banque mondiale ait été sous forme d'aide non remboursable, l'aide d'urgence du FMI en réponse au tremblement de terre se présentait sous forme d'un prêt de 100 millions de dollars remboursable, toutefois assorti d'une période de grâce non négligeable. **Le groupement Global Unions se joint à de nombreuses autres organisations pour demander l'annulation complète de toutes les dettes dont Haïti est redevable vis-à-vis des IFI et d'autres créanciers. Une assistance internationale conséquente doit être accordée à Haïti sous forme d'aides non remboursables pour lui permettre de subvenir aux efforts de reconstruction colossaux auxquelles elle est amenée à faire face.**

22. **Le groupement Global Unions soutient, par ailleurs, le projet de campagne Jubilé, qui propose que les pays membres les plus pauvres du FMI et de la Banque mondiale (pays IDA uniquement), de même que quelques autres pays porteurs de dettes insoutenables soient éligibles en vue d'une annulation à 100 pour cent des dettes dont ils sont redevables envers les IFI.** Tous ces pays ont à faire face à des défis formidables pour se redresser au sortir d'une succession de crises récentes – crises des prix des aliments et des combustibles, crise financière mondiale, récession mondiale – qui ont, toutes, été provoquées par des facteurs qui échappaient à leur contrôle. Comme l'a indiqué la Banque mondiale dans une analyse récente, 64 millions de personnes

supplémentaires vivront dans l'extrême pauvreté en 2010 conséquemment à la crise économique mondiale, alors que les pays en développement continueront à pâtir d'une baisse des entrées de capitaux et d'une hausse des coûts d'emprunt au cours des prochaines années. Le moins que puisse faire la communauté internationale serait de s'abstenir de leur exiger d'amortir leurs dettes envers les IFI au lieu de mettre à profit leurs maigres ressources financières pour combler une partie du retard accumulé eu égard à la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement.

Promotion d'un emploi de qualité pour une reprise durable

23. Pour assurer une reprise économique mondiale durable, il appartient au FMI et à la Banque mondiale de jouer un rôle proactif en soutien à la création d'emplois de qualité pour les femmes comme pour les hommes. Les IFI doivent s'assurer que les conditions de prêt et leurs conseils politiques, tant au niveau mondial que de pays, soient en adéquation avec le Cadre du G20 pour une croissance forte, durable et équilibrée qui fut adopté à l'occasion du Sommet de Pittsburgh en septembre et n'entrent pas en contradiction avec ce dernier. Diverses initiatives sont envisageables à telle fin:

- **Soutien aux projets d'infrastructure pour la création d'emplois et la promotion d'un développement durable à plus long terme**, en particulier les investissements visant à l'amélioration de l'efficacité énergétique et une dépendance réduite aux combustibles fossiles. Les stratégies pour un « emploi vert » se sont révélées être particulièrement efficaces pour la création d'emploi.
- **L'aide aux investissements hautement nécessaires dans l'agriculture**, notamment à travers l'amélioration de l'infrastructure rurale, le rétablissement de services publics chargés de l'approvisionnement de semences et d'engrais à prix abordables, l'aide pour la commercialisation des récoltes et le soutien aux salariés agricoles et aux agriculteurs dans le cadre de leurs efforts pour améliorer leur niveau de vie.
- **L'investissement dans les services publics**, notamment l'éducation et la santé publique, y compris par le renforcement de l'éducation et de la formation professionnelle. L'objectif étant de stimuler l'activité économique et de créer des conditions propices à une croissance à long terme en investissant dans les gens à travers des services publics de qualité, accessibles et abordables, et qui sont essentiels pour une amélioration continue de la productivité des pays.
- **Une aide additionnelle pour permettre aux pays d'atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD)**, qui incluent des objectifs spécifiques pour la réduction de l'extrême pauvreté, la facilitation de l'accès à l'eau et aux installations sanitaires, l'amélioration des conditions sanitaires et la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et intègrent un objectif lié à la diffusion du travail décent.
- **Le soutien aux stratégies économiques visant à l'augmentation des salaires des travailleurs et à l'amélioration de la protection sociale à titre d'objectifs prioritaires**. Dans leur Déclaration au Sommet de Pittsburgh, les dirigeants du G20 ont reconnu les mesures prises par certains pays pour « accroître la demande locale, soutenir l'activité globale et résorber les déséquilibres. » Ils ont appelé leurs ministres des Finances à déterminer, en concertation avec le FMI, si les politiques en place sont « promotrices d'une croissance forte, durable et équilibrée » et à suggérer « des ajustements politiques à la fois individuellement et collectivement aux pays du G20. » Les ministres du G20 et le FMI devraient encourager les pays affichant une dépendance excessive aux marchés extérieurs à construire des bases de demande stables à niveau national et ce à titre d'objectif politique central.

Conformément à cet objectif, les IFI devraient soutenir le renforcement des droits syndicaux, y compris la négociation collective, la protection sociale accessible à tous les travailleurs et la protection des plus vulnérables au moyen de filets de protection sociale.

- **Le soutien en faveur d'une réglementation adéquate du marché du travail, d'une protection sociale adéquate et du respect des droits fondamentaux des travailleurs** en tant que rouages essentiels d'une stratégie de développement durable qui garantisse que la reprise économique et la croissance n'enrichissent pas une minorité aux dépens de la majorité de la population. Comme les dirigeants du G20 l'ont souligné dans leur Déclaration de Pittsburgh: « Les défis actuels ne doivent pas servir de prétexte pour ignorer ou affaiblir les normes du travail reconnues à niveau international. Afin d'assurer une croissance mondiale globalement bénéfique, il nous appartient de mettre en œuvre des politiques qui soient en adéquation avec les principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT. » Gardant à l'esprit que les femmes et les jeunes travailleurs et travailleuses figurent parmi les catégories les plus durement touchées par la crise, une attention toute particulière devra être accordée aux programmes de protection sociale qui répondent aux besoins des travailleuses et à l'application de mesures anti-discrimination.
- **L'inclusion d'un rôle étendu pour l'OIT dans le cadre des discussions des IFI relatives au marché du travail et l'attribution à l'OIT de la responsabilité de l'évaluation de l'emploi et de la protection sociale à l'intérieur du Cadre mondial du G20**, en prévoyant une participation de l'OIT sur un pied d'égalité avec le FMI.

Protection des droits des travailleurs dans le cadre des activités financées par la Banque mondiale

24. Pour les IFI, la façon la plus effective de contribuer à ce que les politiques soient en adéquation avec les Principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT consiste à faire en sorte que leurs propres activités soient en conformité avec les normes fondamentales du travail (NFT).³ Le Groupe Banque mondiale a accompli des progrès significatifs dans ce domaine, à commencer par la condition introduite en 2006 par la SFI selon laquelle tous ses projets doivent satisfaire aux NFT et à plusieurs autres exigences liées aux intérêts des travailleurs.

25. La SFI se trouve actuellement engagée dans un processus de révision de ses normes sociales et environnementales dans le cadre duquel elle devrait être amenée à examiner quels mécanismes de surveillance et d'application additionnels doivent être créés, par exemple en ce qui concerne les intermédiaires financiers, qui représentent une part importante et croissante du portefeuille de la SFI, ou dans des contextes d'abus généralisés des droits des travailleurs. Les normes de performance devraient également être actualisées à la lumière des pertes d'emplois massives résultant de la crise économique mondiale. A l'heure actuelle, les normes de la SFI n'incluent pas de conditions obligeant les entreprises à délivrer un avis de fermeture ou une indemnité de licenciement ou d'éviter autant que possible le licenciement de travailleurs, ce qui pourrait être accompli moyennant

³ Les normes fondamentales du travail sont des droits humains fondamentaux reconnus internationalement pour l'ensemble des travailleuses et travailleurs du monde indifféremment du niveau de développement du pays. Elles sont définies aux termes des Conventions de l'OIT, qui couvrent la liberté d'association et le droit de négociation collective (Conventions 87 et 98), l'élimination de la discrimination à l'emploi et dans la profession (Conventions 100 et 111), l'éradication de toutes formes de travail forcé ou obligatoire (Conventions 29 et 105) et l'abolition effective du travail des enfants, y compris sous ses pires formes (Conventions 138 et 182).

la réduction de la durée de travail ou des programmes de formation, par exemple. **Le groupement Global Unions invite la SFI à adopter les recommandations détaillées qu'il a proposées pour améliorer les normes de performance de manière à ce que les investissements de la SFI contribuent plus efficacement à la création de travail décent à niveau mondial, y compris le respect des normes fondamentales du travail.**

26. En 2009, la Banque mondiale et les banques régionales de développement ont convenu d'un commun accord d'inclure des clauses NFT dans leurs critères harmonisés relatifs aux marchés publics, applicables aux prêts au secteur public. **La Banque mondiale doit prendre des dispositions en matière d'application pour garantir le plein respect des normes fondamentales du travail, ce qui implique qu'une formation devra être assurée au niveau des décideurs de la Banque et des gouvernements, de même qu'une surveillance et un suivi appropriés au niveau des projets.** Le groupement Global Unions a proposé de coopérer avec la Banque mondiale sur le plan des stratégies de mise en œuvre des conditions. En plus d'exiger le plein respect des NFT dans le cadre de ses projets, la Banque doit assurer que les travailleurs et leurs syndicats soient consultés dans le cadre de chaque plan de restructuration d'une entreprise ou d'un service dans lequel la Banque est partie prenante. Une proposition mise en avant par Global Unions et que la Banque mondiale est appelée à soutenir porte sur la formation des syndicats pour préparer ces derniers à traiter avec la Banque et les responsables de gouvernements, pour s'attaquer aux répercussions des restructurations des entreprises et des services sur les travailleurs.

Un cadre global pour la réglementation financière

27. La déclaration finale du Sommet de Pittsburgh de septembre 2009 évoquait « d'importantes failles en matière de réglementation et de surveillance, outre les risques inconsidérés et irresponsable pris par les banques et autres institutions financières » qui sont à l'origine de la crise financière. La déclaration a également annoncé que les pays du G20 avaient « commencé à mettre en œuvre des réformes radicales pour s'attaquer aux causes profondes de la crise et transformer le système de réglementation financière internationale. » Plus d'une demi-année plus tard et malgré la constitution, en juin 2009, d'un Conseil de stabilité financière (FSB) élargi, mandaté pour travailler sur la question, force est de constater que, non seulement, aucun cadre international coordonné pour la réforme de la réglementation n'a été élaboré mais, de surcroît, qu'aucun des principaux pays n'a pris des dispositions conséquentes à titre individuel pour mettre à niveau les réglementations financières. Qui plus est, le FSB a agi de manière non transparente et a refusé de s'engager dans des échanges en bonne et due forme avec Global Unions, y compris avec ses affiliées dans le secteur financier, en dépit du fait que les travailleuses et travailleurs ont été parmi les principales victimes des failles liées à la régulation et à la surveillance identifiées par les dirigeants du G20.

28. Le groupement Global Unions a présenté des recommandations détaillées en vue d'une réforme de la réglementation financières dans chacun des domaines suivants et exhorte les ministres des Finances du G20 à mettre en œuvre les réformes radicales auxquelles les dirigeants du G20 s'étaient engagés en 2009:

- Etablir des normes pour contrôler l'économie financière de l'ombre, les fonds spéculatifs (*hedge funds*) et les firmes spécialisées dans la gestion du capital-risque (*private equity*)
- Adopter des règles pour « scinder » les activités bancaires à haut risque des autres opérations bancaires
- Abolir les paradis fiscaux et autres régimes d'exception

- Intégrer les risques liés aux actifs et au levier d'endettement dans les règles prudentielles applicables aux banques
- Limiter les bonus et autres plans de rémunération irresponsables et excessifs au niveau du secteur financier
- Restreindre les dividendes des actionnaires, le rachat d'actions et les prêts à effet de levier
- Réglementer de façon stricte les agences de notation de crédit
- Protéger contre les prêts prédateurs
- Rehausser les mandats des superviseurs et les moyens à leur disposition
- Soutenir les services financiers qui agissent dans l'intérêt de l'économie réelle
- S'attaquer à la fuite des capitaux depuis les pays en développement, y compris à travers l'initiative de la Banque mondiale pour le recouvrement des actifs dérobés

Adoption par les IFI de politiques de divulgation révisées

29. La Banque mondiale a adopté une nouvelle politique d'accès à l'information qui deviendra effective en juillet 2010. Celle-ci représente un important pas en avant pour l'institution qui, ce faisant, accepte pour la première fois le principe que toute information dont dispose la Banque devrait être rendue publique, à moins qu'elle n'entre dans le cadre des exceptions spécifiques. La CSI et plusieurs affiliées nationales ont pris part aux consultations organisées par la Banque préalablement à l'adoption de sa nouvelle politique de divulgation. La politique exige également la création d'un nouveau système pour le traitement des demandes d'informations, y compris un mécanisme d'appel. La Banque a désormais aussi entamé une révision de sa politique de traduction. Au cours des consultations, les syndicats ont fréquemment déploré le manque d'informations concernant les programmes et les projets de la Banque dans des langues autres que l'anglais.

30. La nouvelle politique de divulgation de l'information de la Banque comporte néanmoins de sérieuses limites, dont la plus importante est l'ample protection qui s'applique à la divulgation d'informations internes en vertu d'une exception liée au « processus de délibération », ce qui signifie que toute information relative à un projet durant la phase préparatoire et les projets de documents politiques demeureront généralement confidentiels. La politique accorde également un droit de fait aux gouvernements et aux parties contractantes d'opposer leur veto à la publication de toute information qu'ils communiqueraient à la Banque. Durant leurs consultations avec la Banque, la CSI et ses organisations affiliées ont souligné à quel point il était important pour les syndicats d'avoir accès à l'information concernant les projets préalablement à leur adoption, pour leur permettre d'alerter la Banque à propos des effets négatifs sur les travailleurs et obtenir des modifications aux projets avant qu'ils ne soient finalisés. Des ONG qui ont longuement étudié les pratiques de la Banque en matière d'accès à l'information telles que l'initiative *Global Transparency* et *Bank Information Center* ont exprimé une déception similaire concernant certaines lacunes de la nouvelle politique.

31. Le FMI a, lui aussi, récemment adopté une nouvelle politique sur l'accès à l'information qui, bien qu'elle prévoit la publication de pratiquement tous les documents politiques, continuera à permettre aux gouvernements de bloquer la publication de tous rapports nationaux produits par le Fonds se rapportant au pays. Les projets de documents politiques sont eux aussi exclus de l'obligation de publication, or c'est précisément lorsque les politiques se trouvent à l'état de projet que les contributions de la société civile auraient le plus d'effet, car elles apporteraient au processus des perspectives que le personnel du FMI est peu susceptible d'obtenir auprès de ses structures internes ou des sources officielles.

32. Les déficiences des politiques et des pratiques des IFI sur le plan de l'accès à l'information sont bien connues des syndicats. Dans de nombreux cas de projets ou plans de restructuration financés par la Banque, les syndicats n'ont pris connaissance des plans que lorsque toutes les décisions avaient déjà été prises, et ce en dépit du fait que la Banque a produit des boîtes à outils et des guides des meilleures pratiques recommandant une consultation préalable avec les représentants des travailleurs concernant l'impact des projets de restructuration sur les travailleurs. Les prêts d'urgence récents du FMI ont souvent eu une incidence drastique sur les niveaux d'emploi, les salaires, les prestations et les conditions de travail, particulièrement parmi les salariés du secteur public. Le plus souvent, les travailleurs et leurs organisations n'ont été informés qu'une fois que les accords avaient déjà été finalisés. Les IFI devraient veiller à engager des consultations avec les syndicats dont les membres sont affectés par leurs projets ou programmes de prêt avant que le projet ne soit finalisé ou que les conditions du prêt ne soient convenues. **Le FMI et la Banque mondiale devraient directement informer et consulter les organisations des travailleurs concernées avant de conclure tout projet ou accord de prêt avec le gouvernement, a fortiori dans les pays où les gouvernements négligent de consulter les syndicats au sujet des impacts des initiatives des IFI sur les travailleurs.**

Conclusion

33. Global Unions exhorte les ministres des Finances du G20 à soutenir l'adoption d'une taxe sur les transactions financières (TTF) comme l'unique option viable pour générer un volume de revenu qui suffise à financer les très importantes stratégies de création d'emploi, à combler la brèche des ressources financières causée par la crise financière et économique mondiale et à financer les programmes nécessaires pour le progrès vers les Objectifs du millénaire pour le développement et la transition à une économie mondiale résiliente au climat. La TTF contribuera également à atténuer les activités spéculatives pernicieuses et à encourager l'investissement de capital dans des activités productives de l'économie réelle. A condition que le FMI appuie explicitement de tels objectifs, il pourrait assumer une responsabilité centrale dans la conception précise d'une TTF, de même qu'en ce qui concerne son application coordonnée par les différents gouvernements. Le FMI et la Banque mondiale auront aussi un rôle important à jouer pour ce qui a trait au soutien aux programmes de relance qui accordent la priorité à la création d'emploi et sans lesquels il faudrait probablement attendre des années avant de voir l'emploi se rétablir aux niveaux antérieurs à la crise. Le mouvement syndical international est prêt à travailler aux côtés des IFI, du G20 et des gouvernements de par le monde à la mise en œuvre d'une stratégie centrée sur le travail décent pour amorcer une reprise soutenue et durable à l'échelle mondiale.

15-03-10